

Guide pratique

du tri des déchets
2023



3, 2, 1 ... triez bien !



IDELUX
ENVIRONNEMENT

IDELUX Environnement

- 55 communes
- 380.336 équivalents habitants*
- 53 recyparcs
- 5 sites de transfert / valorisation des déchets

Éditeur responsable :
Fabian COLLARD
IDELUX Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON



Gérer les déchets est une mission de service public essentielle. IDELUX Environnement a la volonté d'accomplir cette tâche en respectant au mieux l'environnement et en offrant à tous les citoyens un service de qualité.

C'est pourquoi nous sommes attachés à :

- sensibiliser les citoyens à la propreté, au tri et à la réduction des déchets ;
- trouver une filière de traitement adéquate pour chaque déchet ;
- produire des composts et des granulats recyclés de qualité ;
- produire des énergies renouvelables par biométhanisation ; valorisation énergétique et production photovoltaïque ;
- accueillir la biodiversité sur nos sites et la préserver.

Dans ce guide, vous découvrirez comment bien trier vos déchets. N'hésitez pas à questionner votre préposé ou à nous contacter via notre numéro d'appel unique : +32 63 23 19 87.

- www.idelux.be > Déchets
- [www.facebook.com/ IDELUX Environnement&Eau](https://www.facebook.com/IDELUX%20Environnement&Eau)
- [www.youtube.com/user/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/user/Groupe%20IDELUX)

New ! Retrouvez-nous aussi sur Instagram !

** La notion d'équivalents habitants tient compte des résidents mais aussi des secondes résidences, des kots étudiants et des hébergements touristiques.*

Un réseau de 53 recyparcs

👍 Accès gratuit :

- pour les ménages des 55 communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels munis de leur QR code personnalisé pour les déchets soumis à obligation de reprise.

👍 Accès payant via QR code personnalisé :

- pour les citoyens hors zone ;
- pour les professionnels et associations.

🚫 Accès interdit :

- aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, charge comprise ;
- à tout usager accompagné d'un animal.

Horaires d'ouverture

Vous trouverez les horaires de chaque recyparc :

- sur le **panneau d'entrée** du recyparc ;
- dans votre **calendrier de collecte** ;
- sur **www.idelux.be** > Déchets ;
- via l'application « **RECYCLE!** ».

Arrivez 15 minutes avant la fermeture.

Tout dépôt devant les grilles, à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit et passible de sanctions.

Avant d'arriver ...

- Triez les déchets chez vous pour gagner du temps.
- Chargez votre voiture en fonction du déchargement.
- Emportez vos propres outils (pelle, brosse).
- Arrimez obligatoirement les déchets et bâchez la remorque.

Sur place ...

- Respectez les consignes de sécurité.
- Respectez la vitesse maximum de 5 km/h.
- N'enjambez pas les protections des conteneurs.
- Éteignez le moteur lors du déchargement.
- Laissez le recyparc propre ; au besoin, nettoyez.
- Fumez uniquement dans la zone réservée à cet usage.

Le **règlement d'ordre intérieur** est disponible au recyparc et sur **www.idelux.be**.

recyparcs@idelux.be | +32 63 23 19 87

Pour rappel, le tri des déchets est obligatoire. Des contrôles qualité sont organisés régulièrement. Les déchets mal triés sont laissés sur place et doivent être retriés.

4 collectes en porte-à-porte

- Déchets organiques et résiduels (sac+sac ou duobac)
- Emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons (sac bleu PMC)
- Papiers et cartons (en vrac) - *dans certaines communes*
- Encombrants sur inscription - *dans certaines communes*

Le bon déchet, le bon jour, à la bonne heure !

- Chaque collecte a lieu un jour précis en fonction de votre adresse. Vérifiez votre calendrier de collecte.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 6 h le jour de la collecte (5 h en centre-ville).
- En juin, juillet et août, en cas de canicule, les collectes débutent à 5 h. Sortez vos déchets la veille dès 20 h.
- Déposez les déchets en bordure de voirie communale, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez que les déchets ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent (si nécessaire, nettoyez la voirie).
- En cas de travaux sur la voirie, vos déchets doivent être déposés à la limite du chantier.
- Au besoin, protégez vos sacs en les plaçant dans un abri grillagé. Les sacs devant être visibles, les conteneurs ne sont pas autorisés pour les collectes en sacs.

collectes@idelux.be | +32 63 23 19 87

Un réseau de bulles à verre

- Bouteilles et bocaux en verre

Quelques conseils

- Utilisez les bulles à verre de 7 h à 22 h.
- Ne déposez aucun déchet à côté des bulles.

recyparcs@idelux.be | +32 63 23 19 87

Sommaire

• Ampoules eco et LED	6	• Frigolite	23
• Asbeste-ciment (amiante)	7	• Huiles et graisses de friture	24
• Bois	8	• Huiles moteur	25
• Cartons	9	• Inertes (déchets de construction)	26
• Cartouches d'encre et toners	10	• Liège : panneaux et bouchons	27
• CD et DVD	11	• Matelas	28
• Déchets dangereux	12-13	• Métaux	29
• Déchets électriques et électroniques	14	• Panneaux photovoltaïques	30
• Déchets organiques	15	• Papiers	31
• Déchets résiduels	16	• Piles et accus	32
• Déchets verts	17	• Plastiques rigides	33
• Emballages PMC	18-19	• Plâtre	34
• Encombrants combustibles	20	• Pneus	35
• Encombrants non combustibles	21	• PVC rigide	36
• Enroulables	22	• Verre creux	37
• Films plastique	23	• Verre plat	38
		• Vêtements	39



Ampoules économiques, LED et tubes fluos

Les ampoules économiques, LED et tubes fluos contiennent des produits dangereux. Ils doivent être rapportés au recyparc. Comme les électros, ils sont repris et recyclés par Recupel.

au recyparc

Sont acceptés

- ampoules économiques
- LED
- tubes fluorescents (néons)

Sont refusées

- ampoules à incandescence
- lampes halogènes :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballées pour éviter tout risque de coupure*

★ Consigne de tri

- manipuler les ampoules, LED et néons avec prudence et éviter de les casser.



Et après ?

Les différents composants sont séparés pour être recyclés ou éliminés en toute sécurité. Le plastique, le verre, la poudre fluo, le métal ... entrent dans la fabrication de nouveaux objets.



Asbesto- ciment (amiante)

Manipulez les déchets d'amiante avec précaution : évitez de les casser, de les scier et humidifiez-les avant manipulation. Portez des gants et un masque antipoussière de préférence FFP3.

➔ **au recyparc, pour les petites quantités des ménages**

👍 **Sont acceptés**

Tous les déchets pouvant contenir de l'amiante, comme :

- ardoises artificielles
- plaques ondulées
- anciennes conduites ou tuyaux
- panneaux de revêtement
- bacs à fleurs
- ...

★ **Consignes de tri**

- utiliser obligatoirement les sacs double paroi IDELUX, de 140 litres, en vente uniquement sur les recyparcs ;
- déposer les déchets dans ces sacs en évitant de les remplir à ras bord ;
- fermer complètement les sacs afin de garantir leur étanchéité ;
- déposer les sacs correctement fermés à l'endroit indiqué par le préposé.

Seuls les sacs conformes de 140 litres, correctement fermés et ne présentant aucune déchirure, sont acceptés au recyparc.



Et après ?

Les déchets d'asbesto-ciment sont déposés conformément aux conditions définies par le Gouvernement wallon en Centre d'enfouissement technique de classe II.

➔ **sur nos sites de transfert/valorisation des déchets**

Site de HABAY

Chemin des Cœuvins
6720 HABAY-LA-NEUVE
Tél. +32 63 42 31 64

Station de MANHAY

Zone industrielle de DOCHAMPS
6960 MANHAY
Tél. +32 80 41 85 13

Site de TENNEVILLE

Rue de la Pisserotte, 1
6971 CHAMPLON
Tél. +32 84 45 01 11

Site de SAINT-VITH

John-Cockerill-Strasse, 5-7
4780 SAINT-VITH
Tél. +32 80 22 18 57

Plus d'infos sur www.idelux.be



Bois

➔ au recy parc

➔ via la collecte encombrants
sur inscription (maximum 2 m³)

👍 **Sont acceptés**

- gros objets constitués en grande partie de bois ou de contreplaqué
- portes et châssis sans vitre
- planches et palettes
- sciures et copeaux non souillés
- souches sans terre de maximum 50 cm de diamètre
- bois noircis par le feu parfaitement éteints et froids
- troncs et branches d'un diamètre supérieur à 8 cm et de maximum 1 mètre de long

Cas particulier :

Les **billes de chemin de fer** (maximum 1,5 mètre de long, sans vis ni armature métallique) ne sont autorisées qu'à concurrence de **5 pièces par conteneur**.

Renseignez-vous auprès de votre préposé pour savoir quand les apporter.

🚫 **Sont refusées**

- branches d'un diamètre inférieur à 8 cm :
> *recy parc, « Déchets verts »*
- souches d'un diamètre supérieur à 50 cm

★ **Consignes de tri**

Avant de venir au recy parc :

- **! enlever les vitres des châssis ;**
- démonter ou casser les meubles ;
- couper les troncs ébranchés et les branches en tronçons de 1 mètre de long maximum.



Et après ?

Le bois est valorisé par le Groupe François à VIRTON comme combustible dans une unité de cogénération (production d'électricité et de chaleur).



Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez à réparer, relooker, donner, revendre ou échanger vos objets ou meubles en bois.



Et après ?

Les papiers et cartons sont triés et conditionnés dans nos halls de tri de Habay et de Saint-Vith. Ils sont ensuite acheminés vers les papeteries et recyclés en nouveaux cartons.



Moins de déchets ?

Achetez pâtes et céréales en grand conditionnement ou en vrac.

Les achats en ligne génèrent de nombreux déchets (carton, plastique). Réfléchissez avant de commander.



Cartons

Dépliez les caisses et les boîtes avant de les jeter. Au recyclage, séparez-les bien des papiers.



au recyclage



à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte



Sont acceptés

- caisses dépliées
- boîtes de céréales, pâtes...
- petits cartons
- rouleaux de papier WC
- ...



Sont refusés

- boîtes de pizza, cartons entrés en contact avec des aliments :
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- cartons à boissons :
> *collecte emballages PMC (sac bleu)*
- gobelets en carton...
> *collecte déchets résiduels (sac résiduel ou duobac)*



Consignes de tri

- déplier et aplatir les boîtes ;
- enlever les parties métalliques des classeurs (et les jeter dans les déchets résiduels) ;
- enlever les éléments en plastique (lanières des fûts de lessive...) et les jeter dans le sac bleu PMC.



Cartouches d'encre et toners

 au recyparc

 **Sont acceptés**

- cartouches d'encre
- toners usagés

 **Sont refusés**

- cartouches et toners issus d'une activité professionnelle
> *contactez IDELUX pour une offre adaptée (+32 63 42 00 43)*

Notez que si les cartouches sont identiques à celles utilisées par les ménages, les PME peuvent les déposer au recyparc (moyennant un ticket électronique via leur QR code PME).

★ **Consigne de tri**

- les remettre au préposé qui les déposera dans le box prévu à cet effet.



Moins de déchets ?

Faites des économies et pérennisez la filière en achetant des cartouches rechargées.



Et après ?

Les cartouches collectées sont contrôlées puis remplies d'encre à nouveau. Après cela, les cartouches sont remises en vente sur le marché.



Et après ?

Les CD et DVD sont broyés, nettoyés et recyclés.



CD et DVD



au **recyparc**



Sont acceptés

- CD et DVD en polycarbonate



Sont refusés

- jaquettes en papier, pochettes en carton :
> **recyparc**, « *Papiers* » ou « *Cartons* » ou **collecte**
- cassettes VHS et audio sans emballage :
> **recyparc**, « *Enroulables* »
- boîtiers en plastique :
> **recyparc**, « *Plastiques rigides* »



Consigne de tri

- enlever les CD et DVD ainsi que les jaquettes en papier de leur boîtier en plastique.



Moins de déchets ?

- Profitez des audios et vidéos numériques (veillez à adapter la résolution des vidéos à la taille de votre écran).
- Achetez et revendez vos CD et DVD en seconde main.
- Utilisez un disque dur externe ou des clés USB pour stocker vos photos et données.



Déchets dangereux

Les déchets des ménages à caractère dangereux sont triés en 4 catégories sur les recyparcs.

 au recyparc

 **Sont acceptés**

1. Déchets spéciaux des ménages (DSM)

- radiographies
- extincteurs
- restes de peinture
- batteries de voiture
- résidus de solvants, pesticides
- restes de produits dangereux dont l'emballage a un bouchon de sécurité enfants ou l'un de ces symboles :



2. Aérosols toxiques

- sprays d'insecticide...



3. Emballages métalliques toxiques vides

- pots de peinture, de vernis... **vides et fermés**



4. Emballages plastique toxiques vides

- flacons d'insecticides, d'herbicides, d'antimousses, de raticides...
- bouteilles d'huile de moteur
- flacons de soude, de White Spirit, de déboucheur... **vides et fermés**





Moins de déchets ?

- Fabriquez vous-même des produits d'entretien maison : simple, économique et écologique.
- Évitez les pesticides chimiques et pratiquez un jardinage écologique.



🚫 Sont refusés

- déchets dangereux issus d'une activité professionnelle :
> **contacter IDELUX pour une offre adaptée (+32 63 42 00 43)**
- restes de cosmétiques :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- médicaments sans emballage :
> **à rapporter en pharmacie**
- bonbonnes de gaz :
> **www.mabouteillegaz.be**
- munitions et autres explosifs :
> **contacter la Police locale qui fera appel au service de déminage de l'armée**
 - déchets radioactifs (paratonnerres...) :
> **contacter l'ONDRAF (+32 2 212 10 11)**

★ Consignes de tri

- contenance et contenu de maximum 20 litres ou 20 kg ;
- récipients correctement fermés ;
- seringues dans un récipient fermé et en verre.



Déchets électriques et électroniques

Un électro est un appareil muni d'un câble électrique, d'une fiche ou qui fonctionne sur batterie ou piles. Ces déchets sont confiés à Recupel.

➔ au recyparc

➔ via la collecte encombrants sur inscription (pour les gros appareils)

👍 **Sont acceptés**

Sur les recyparcs, les électros sont triés en plusieurs catégories.

1. Gros appareils ménagers

- réfrigérateurs, congélateurs
- lave-vaisselle, cuisinières
- machines à laver, séchoirs
- couvertures électriques
- outils de jardin électriques
- équipements loisir et sport...

2. Petits appareils ménagers

- brosses à dents, thermomètres
- systèmes hifi, magnétoscopes
- fers à repasser, gaufriers
- jouets contenant un dispositif électronique
- lampes de poche, luminaires...

3. Matériel informatique

- claviers, souris, webcams
- GSM, calculatrices, stylos 3D...

4. Écrans

- ordinateurs et télévisions

5. Détecteurs de fumée

- max. 2 détecteurs par dépôt :
> *recyparc, à remettre au préposé (Déchets spéciaux des ménages)*

🚫 **Sont refusés**

- objets vidés de leur système électro(n)ique :
> *recyparc, filière ad hoc selon le matériau*
- Électros d'une activité professionnelle (photocopieur, comptoir-frigo...) :
> *www.recupel.be*

★ **Consignes de tri**

- nettoyer et vider l'appareil de son contenu : huile de friture, sac d'aspirateur... ;
- enlever les piles des lampes de poche et des jouets.



Et après ?

Les différents composants des appareils électriques sont séparés pour être recyclés ou éliminés en toute sécurité. Le plastique, le verre, la poudre fluorescente et le métal entrent dans la fabrication de nouveaux objets.

Moins de déchets ?

- Empruntez ou louez le matériel électrique dont vous n'avez pas souvent besoin.
- Réparez, donnez, revendez ou échangez vos appareils plutôt que de les jeter.



Déchets organiques

En porte-à-porte, dans le compartiment vert du duobac ou le sac biodégradable. Ces déchets organiques ne sont pas acceptés au recyparc.

 **via la collecte séparée (sac bio ou côté vert du duobac)**

Sont acceptés

- restes de repas (viandes, os, poissons, céréales...)
- épiluchures et restes de fruits et légumes
- plantes et fleurs fanées
- coquilles d'œufs et de fruits secs (noix, pistaches...)
- coquilles de moules et crustacés
- marcs et filtres de café en papier, sachets de thé en papier
- papiers et cartons souillés par de la nourriture : essuie-tout, serviettes, boîtes de pizza...
- sachets de pain en papier
- litières biodégradables

Sont refusés

Tout ce qui n'est pas **100 % compostable** et notamment :

- emballages en plastique, en métal et cartons à boissons (aussi caspules de café en plastique ou en métal) :
> **collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)**
- langes, lingettes, cotons-tiges, couverts en plastique, gobelets jetables multicouches (carton + plastique) ou en PLA... :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**

★ **Consigne de tri**

- enlever l'emballage avant de jeter les aliments périmés.

Pour limiter les problèmes d'odeurs et d'humidité :

- emballer les déchets organiques dans des sachets de pain ou du papier journal ;
- laisser circuler l'air autour du sac biodégradable et utiliser une poubelle ventilée (*une corbeille à papier, par exemple*) ;
- utiliser le sac biodégradable au maximum 2 semaines avant la collecte.



Et après ?

Les déchets organiques sont biométhanisés et compostés. Ce compost est utilisé en agriculture. Pour qu'il soit le plus pur possible, ne jetez aucun plastique dans les déchets organiques.


Moins de déchets ?

Réduire le gaspillage alimentaire et composter chez soi ?
Plus d'infos : www.idelux.be



Déchets résiduels

En porte-à-porte, dans le compartiment gris du duobac ou le sac translucide. Ces déchets résiduels ne sont pas acceptés au recyparc.

 **via la collecte séparée (sac translucide ou côté gris du duobac)**

Sont acceptés

- emballages multimatières non recyclables : plaquettes vides de médicaments, pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats, boîtes cylindriques de chips...
- papier aluminium
- cellophane
- langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...
- poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...
- vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...
- objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...



Et après ?

Les déchets résiduels sont brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont réutilisées pour construire des routes.

Sont refusés

- déchets dangereux : piles, produits toxiques... :
> *recyparc, à remettre au préposé*
- emballages PMC (en plastique, métalliques et cartons à boissons) :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*
- autres déchets recyclables : verres, papiers-cartons, déchets électroniques, CD-DVD, bouchons en liège... :
> *recyparc, dans leur filière respective*
- déchets organiques :
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*

★ Consignes de tri

Pour les sacs

- le poids des sacs ne peut pas dépasser 20 kilos ;
- les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs

- les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques ;
- le couvercle doit être fermé ;
- ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison ;
- ne pas déplacer la cloison intérieure ; elle doit rester en place.

➔ au recyparc

👍 Sont acceptées

- tontes de pelouse
- tailles de haies et d'arbustes
- branches de maximum 8 cm de diamètre
- écorces
- feuilles mortes

🚫 Sont refusés

- aliments compostables
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- sciures et copeaux non souillés, branches d'un diamètre supérieur à 8 cm :
> *recyparc, « Bois »*
- fumier et litière, foin et paille en ballots, mottes de gazon, racines avec mottes de terre
> *non autorisés sur le recyparc*

★ Consigne de tri

- pour un compost de qualité, veillez à enlever tous les intrus : sacs en plastique, pots de fleurs, ficelles, pierres...

Moins de déchets ?

Paillez, installez une tondeuse robot ou limitez la tonte aux zones indispensables. Cela réduit le volume de déchets verts. Les zones non tondues deviendront un refuge pour la biodiversité.



Et après ?

Les déchets verts sont compostés, tamisés et broyés dans nos installations à Habay. Le compost produit répond aux normes les plus strictes.

Vous le trouverez en vente sur votre recyparc.



Emballages PMC

Les emballages PMC (en plastique, métalliques et cartons à boissons) sont uniquement collectés en porte-à-porte.

👉 via les sacs bleus PMC

👍 Sont acceptés

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

• **NEW : capsules de boissons (café)**

- bouteilles d'eaux ou de boissons
- bouchons en plastique, bouchons de vin synthétiques...
- flacons de sauce type ketchup...
- barquettes et raviers de beurre, de jambon, de fromage, de fruits...
- barquettes en frigolite blanche ou colorée (polystyrène extrudé) pour viande, poisson, poulet...
- chips de calage en frigolite
- pots de yaourt, crème...
- flacons de shampooing, tubes de dentifrice, crème pour les mains...
- films entourant les packs
- sacs en plastique
- sachets de chips, de surgelés...
- pots de fleurs et barquettes de repiquage...
- grands films plastiques en morceaux

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

• **NEW : capsules de boissons (café)**

- canettes et boîtes de conserve
- bombes aérosols de crème fraîche...
- bombes aérosols de déodorant, de laque, de gel à raser...

- barquettes et raviers de lasagnes, pizzas
- boîtes métalliques de biscuits, de thé...
- couvercles, bouchons et capsules métalliques...

CARTONS À BOISSONS

- briques de lait
- briques de jus de fruit
- briques de soupe, de sauce...
- petits berlingots...

★ Consignes de tri

Pour que le tri (optique, densimétrique, soufflerie, tamisage...) et le recyclage se passent bien :

- enlever l'opercule (en plastique ou aluminium) des barquettes ou des pots, le film plastique qui recouvre intégralement les bouteilles ... et jetez-les séparément dans le sac bleu ;
- vider entièrement les emballages ;
- aplatir les emballages dans le sens de la longueur et remettre le bouchon ;
- ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres ;
- découper les grands films plastiques en morceaux de maximum 1 m² ;
- ne rien accrocher au sac.

Et après ?

Les emballages PMC sont triés en 14 fractions dans un centre de tri. Les emballages ainsi triés sont recyclés. Les résidus sont valorisés énergétiquement.



Moins de déchets ?

- Buvez l'eau du robinet.
- Achetez du savon en bloc.
- Pour la lessive, privilégiez les recharges et respectez les dosages.
- Utilisez une gourde et une boîte à tartines.
- Privilégiez les grands conditionnements.
- Optez pour les emballages consignés.
- Refusez les sacs jetables superflus.
- Réutilisez les pots de fleurs pour vos semis.

🚫 Sont refusés

- emballages multimatières non recyclables : plaquettes vides de médicaments, pochons de boisson, de compote, emballages souples de nourriture pour chats, boîtes cylindriques de chips...
- objets en plastique : fardes, bics, sandales, seaux...
- papier aluminium,
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- frigolite de calage (polystyrène expansé) :
> *recyparc, « Frigolite »*
- emballages avec bouchon de sécurité enfant, emballages d'huile de moteur et lubrifiants, de pesticides, de carburants, de colle, de peinture, de vernis, tubes de silicone, emballages avec un des pictos suivants :



> *recyparc, « Déchets spéciaux des ménages »*

emballages rigides d'une contenance de plus de 8 litres :

> *recyparc, « Plastiques rigides »*

- piles et batteries :
> *recyparc, « Piles »*
- petits déchets électroniques :
> *recyparc, « Déchets électroniques »*
- élingues en plastique
> *recyparc, « Enroulables »*


www.trionsmieux.be

Fostplus



Encombrants combustibles

Un encombrant est un déchet non dangereux et non recyclable de plus de 30 cm ! Plus petit ? Jetez-le dans les déchets résiduels.

 **au recyparc ou via la collecte encombrants sur inscription**

Sont acceptés

- fauteuils, valises...
- moquette, balatum...
- papier peint
- charbon
- ...

Sont refusés

- **déchets de moins de 30 cm** (céramique, terre cuite, pyrex, déchets ménagers, petits jouets, cendres) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- bois, métaux, frigolite, plastiques rigides ... :
> *recyparc, dans leur filière respective*
- encombrants non combustibles :
> *recyparc, « Encombrants non combustibles »*
- bloc et plaques de plâtre :
> *recyparc, « Plâtre »*
- enroulables :
> *recyparc, « Enroulables »*



Et après ?

Les encombrants sont broyés puis brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont utilisées pour construire des routes.

Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez au réemploi. Réparation ou seconde main, cet objet peut-il avoir une seconde vie ?



Encombrants non combustibles

Un encombrant est un déchet non dangereux et non recyclable de plus de 30 cm ! Plus petit ? Jetez-le dans les déchets résiduels.

➡ au recyparc ou via la collecte encombrants sur inscription

👍 Sont acceptés

- torchis...
- laine de roche ou de verre
- béton cellulaire (Ytong®)
- panneaux composites : plâtre + autre matériau : isolant, bois, métal...
- ...

🚫 Sont refusés

- **déchets de moins de 30 cm** (céramique, terre cuite, pyrex, déchets ménagers, petits jouets, cendres) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- bois, métaux, frigolite, plastiques rigides :
> *recyparc, dans leur filière respective*
- encombrants combustibles :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- bloc et plaques de plâtre :
> *recyparc, « Plâtre »*
- enroulables :
> *recyparc, « Enroulables »*



Et après ?

Les encombrants non combustibles sont éliminés en centre d'enfouissement technique.



Enroulables

Les enroulables posent problème dans les installations de traitement des déchets. Ils sont donc collectés séparément afin de contourner les broyeur et autres cribles.

➔ au recyclage

👍 Sont acceptés

- élingues en plastique, tissées ou non
- tuyaux d'arrosage
- tuyaux de pompier
- cordes
- feuillards en plastique
- filets
- cassettes VHS sans boîtier
- ...

🚫 Sont refusés

- tuyaux de chauffage (PE ou PP réticulé) :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- gaines techniques rouges, bleues et noires, gaines grises électriques :
> *recyparc, « Plastiques rigides »*
- feuillards et élingues métalliques, câbles électriques :
> *recyparc, « Métaux »*
- ficelles et filets agricoles :
> *collectes spécifiques « Plastiques agricoles »*

★ Consigne de tri

- à déposer dans le sac ou le big bag « Enroulables » placé à côté du conteneur « Encombrants ».



Et après ?

Ces enroulables sont broyés puis brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont utilisées pour construire des routes.



Films et bâches en plastique

Pour les ménages, les films plastiques sont à jeter, en morceaux de maximum 1 m², dans le sac bleu. Les films et bâches en plastique issus d'une activité professionnelle non agricole peuvent être apportés au recyparc moyennant un ticket de passage électronique.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- films étirables
- bâches en plastique
- ...

🚫 **Sont refusés**

- films souillés, films en PP (polypropylène) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*

★ **Consigne de tri**

- déposer uniquement les films et bâches propres.

Et après ?

Les films et bâches en plastique sont recyclés en divers objets en plastique (sacs poubelles).



Frigolite

La frigo-lite blanche, propre, sèche, composée de billes.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- éléments de calage
- plaques isolantes

🚫 **Sont refusés**

- mousse de protection en plastique, frigo-lite contenant du métal, frigo-lite sale ou colorée, Styrodur® :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- barquettes en frigo-lite ayant contenu des aliments (viande, fruits, œufs...), chips de calage :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*

★ **Consigne de tri**

- déposer la frigo-lite dans le sac prévu à cet effet.

Et après ?

La frigo-lite est broyée et compactée puis envoyée chez les recycleurs. Elle est extrudée pour produire des billes en plastique.



Huiles et graisses de friture

Il est interdit de vider les huiles de friture dans les égouts ou les avaloirs.

➔ au recyparc

👍 Sont acceptées

- huiles végétales (liquides)
- graisses animales (solides)

🚫 Sont refusées

- huiles et graisses polluées par un autre produit
- huiles de friture issues d'activités professionnelles :
> contactez un *repreneur agréé* (www.valorfrit.be)
- friteuses remplies d'huile

★ Consignes de tri

- stocker les huiles et graisses dans des récipients alimentaires en plastique (verre interdit), fermés, de maximum 10 litres ;
- déposer les récipients dans le bac de stockage temporaire.



Et après ?

Les huiles et graisses alimentaires sont recyclées en biocarburant.





Huiles moteur

Il est interdit de vider les huiles moteur dans les égouts ou les avaloirs.

➔ au recyparc

👍 **Sont acceptés**

- huiles de vidange (voiture, tondeuse...)
- maximum 10 litres par ménage et par an

🚫 **Sont refusées**

- huiles végétales et graisses animales :
> *recyparc*, « *Huiles et graisses de friture* »
- huiles moteur issues d'activités professionnelles :
> *à faire enlever via un repreneur agréé (www.valorlub.be)*
- toutes les huiles utilisées dans les applications autres que « Moteur »

★ **Consigne de tri**

- remettre les huiles moteur au préposé.



Et après ?

Les huiles moteur sont régénérées en huiles de seconde catégorie ou servent comme combustible de substitution.



Inertes (déchets de construction)

➔ au recyclage

👍 Sont acceptés

- briques et briquillons
- blocs et restes de béton, ciment
- carrelages et faïences
- lavabos, WC
- vaisselle cassée (faïence, porcelaine...)
- graviers, pierres...
- tarmac
- ...

🚫 Sont refusés

- ardoises, tôles ondulées...
! Ces déchets peuvent contenir de l'amiante et doivent être éliminés en toute sécurité (voir p.6) ; adressez-vous à votre préposé.
- blocs Ytong* :
> *recyclage, « Encombrants non combustibles »*
- panneaux et blocs de plâtre :
> *recyclage, « Plâtre »*
- cendres, suies :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*



Et après ?

Les inertes sont concassés et criblés sur nos sites de Habay et de Tenneville. Cette filière de recyclage est certifiée CE2+.

Des granulats recyclés pour vos travaux ?

Nos granulats recyclés remplacent avantageusement les pierres naturelles dans divers travaux d'aménagement. Ils sont en vente sur nos sites de HABAY et de TENNEVILLE.

Plus d'infos ?

www.idelux.be > Déchets



Liège (panneaux et bouchons)

Le liège est un matériau naturel issu de l'écorce d'un arbre : le chêne-liège.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- panneaux en liège
- bouchons en liège

🚫 **Sont interdits**

- bouchons synthétiques :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*
- bouchons en liège souillés, peints ou vernis :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- panneaux en liège souillés, peints ou vernis :
> *recyparc, « encombrants combustibles »*

★ **Consigne de tri**

- débarrasser les bouchons de leur capsule et ligature métallique.



Et après ?

Le liège est broyé puis recyclé en isolant pour la construction.

www.recycork.be



Matelas

➔ au recyparc

➔ via la collecte des encombrants sur inscription

👍 **Sont acceptés**

- matelas à ressorts
- matelas en latex
- matelas en mousse synthétique
- surmatelas
- ...

🚫 **Sont refusés**

- matelas gonflables
- matelas à eau :
> *recyparc, conteneur*
« Encombrants combustibles »

★ **Consigne de tri**

- les matelas doivent être secs et les plus propres possible.



Et après ?

Les matelas sont démantelés en vue de récupérer les matières recyclables (mousse, ressorts métalliques, tissus...).

Ces dernières sont ensuite acheminées vers des centres de recyclage. Les flux non recyclables sont valorisés énergétiquement.





Moins de déchets ?

Au lieu de jeter vos anciens vélos, pensez à les donner aux associations qui se chargent de leur offrir une seconde vie ou participez à la collecte des vélos en bon état qui a lieu chaque printemps sur les recyparcs.



Métaux

- ➔ **recyparc**
- ➔ **collecte encombrants sur inscription**

👍 **Sont acceptés**

- gros objets constitués en grande partie de métaux
- armoires, sommiers métalliques
- tôles, treillis...
- pots de peinture entièrement vides
- fils et câbles électriques

🚫 **Sont refusés**

- pots de peinture non vides :
> **recyparc**, «*Déchets spéciaux des ménages*»
- bonbonnes de gaz :
> www.mabouteillegaz.be
- véhicules (motos, autos...) hors d'usage

★ **Consignes de tri**

- vidanger les appareils (aucun reste d'huile moteur ni d'essence) ;
- dimensions maximales :
3 m x 1,5 m.



Et après ?

Ils sont envoyés en sidérurgie où ils interviennent dans la fabrication de nouveaux produits métalliques.



Panneaux photovoltaïques

Uniquement pour les ménages.

➔ au recyparc

👍 **Sont acceptés**

- panneaux photovoltaïques complets avec toutes leurs pièces d'origine telles que le cadre et la boîte de jonction

🚫 **Sont refusés**

- verre plat :
> *recyparc, « Verre plat »*
- panneaux solaires thermiques
- cellule photovoltaïque associée à un objet (lampe solaire...) :
> *recyparc, « Déchets électroniques »*

★ **Consignes de tri**

- ne rien démonter des panneaux photovoltaïques ;
- placer les panneaux sur la palette prévue à cet effet.



Et après ?

Les panneaux sont recyclés à 93,5 % et ces nouvelles matières premières (verre, aluminium, plastique, métaux) sont réutilisées dans de nombreux produits.
www.pvcycle.be

Au recyparc, les papiers et les cartons doivent être triés séparément. En porte-à-porte, ils sont collectés en mélange avant d'être retriés séparément dans nos halls de tri.

➔ au recyparc

➔ à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte

👍 **Sont acceptés**

- vieux journaux
- sacs en papier
- publicités, magazines
- livres
- cahiers...

🚫 **Sont refusés**

- papier peint :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- sachets de pain, papiers souillés, serviettes, essuie-tout... :
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- papiers plastifiés, papier cadeau... :
> *collecte déchets résiduels (sac résiduel ou duobac)*

★ **Consignes de tri**

- jeter les papiers en vrac (pas de paquets ficelés) ;
- retirer le plastique enveloppant les revues :
> *collecte des emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu).*



Et après ?

Les papiers et cartons sont triés et conditionnés dans nos halls de tri de Habay et de Saint-Vith. Ils sont ensuite acheminés vers les papeteries et recyclés en nouveaux papiers ou cartons.

Moins de déchets ?

- Apposez un **stop pub** sur votre boîte aux lettres (www.wallonie.be).
- Inscrivez-vous sur la liste **Robinson** (www.robinson.be) pour ne plus recevoir les publicités adressées.



Piles et accus

➔ au recyclage

👍 Sont acceptés

- piles alcalines et salines, piles boutons, piles rechargeables
- petits accus au plomb
- batteries de GSM, ordinateurs
- accus de vélos électriques

🚫 Sont refusées

- batteries de voiture :
> *recyparc*, « *Déchets spéciaux des ménages* »

★ Consignes de tri

- garder les piles et accus au sec pour éviter qu'ils ne rouillent ;
- les déposer dans les fûts Bebat.



Et après ?

Les piles sont reprises par l'asbl Bebat. Elles sont triées par catégorie et traitées en fonction de leur composition chimique. Les métaux et matériaux de valeur sont retirés et réintégrés en tant que matières premières dans l'industrie.



Moins de déchets ?

- Préférez les piles rechargeables aux piles jetables.
- Conservez vos nouvelles piles dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur et de l'humidité ; elles dureront plus longtemps.





Plastique rigide



Et après ?

Les objets en plastique rigide sont lavés, broyés puis transformés en granulés pour être recyclés en divers objets en plastique.

Moins de déchets ?

Pour ces objets en plastique encore en bon état, pensez au réemploi.

➔ **au recyclage**

➔ **à la collecte des encombrants sur inscription**

👍 **Sont acceptés**

- jardinières, seaux, mannes à linge, meubles de jardin...
- jeux d'enfants, boîtiers VHS...
- pare-chocs
- gaines techniques rouges, bleues et noires
- gaines grises électriques...

🚫 **Sont refusés**

- pots de fleurs et barquettes de repiquage :
> *collecte des emballages PMC, en porte-à-porte (sac bleu)*
 - drains jaunes :
> *recyparc, « PVC rigides »*
 - objets contenant un circuit électronique :
> *recyparc, « DEEE »*
 - déchets plastiques non recyclables **de moins de 30 cm** (bics, lunettes de soleil...) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
 - cabines de toilettes mobiles, bacs pour litières d'animaux :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- ★ **Consigne de tri**
- retirer les intrus : pièces métalliques, anse des seaux, axe des roues...

Plâtre

Le plâtre est 100 % recyclable s'il est suffisamment propre.

au recyclage

Sont acceptés

- blocs de plâtre
- panneaux de plâtre (Gyproc®, Knauf®...)
- ...

Sont refusés

- blocs Ytong®, panneaux composites : plâtre + autre(s) matériau(x) : isolant, bois, métal, carrelage... :
> *recyclage*, « *Encombrants non combustibles* »

Consigne de tri

- déposer uniquement les déchets composés de plâtre à 100 %.



Et après ?

Le plâtre récupéré est réutilisé comme matière première en mélange avec de la matière vierge.



Pneus

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- pneus de voiture
- pneus de brouette
- pneus de moto
- pneus de karting

🚫 Sont refusés

- chambres à air et pneus de vélo :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- pneus de camion, de tracteur, de silo, pneus sales :
> *pour une élimination, contactez-nous via le +32 63 42 00 25.*

Notez que les agriculteurs situés en province de Luxembourg peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'élimination de 500 pneus de silo.

★ Consignes de tri

- les pneus doivent obligatoirement être propres et déjantés (sinon, ils sont refusés) ;
- les jantes peuvent être déposées dans le conteneur « Métaux » ;
- maximum 5 pneus par ménage et par an.



Et après ?

Les pneus de bonne qualité sont réutilisés. Les autres entrent dans la fabrication de revêtements de sol ou sont valorisés comme combustibles.

PVC rigide

au recyparc

Sont acceptés

- gaines jaunes (drains) de moins de 2 mètres
- tuyaux d'égouttage de moins de 2 mètres
- bardages et lambris de façade de moins de 2 mètres

Sont refusés

- tuyaux noirs et gaines rouges, bleues et grises :
> *recyparc, « Plastiques rigides »*

Consignes de tri

- scier tuyaux et plaques de PVC en tronçons de maximum 2 mètres de long ;
- déposer les tronçons sur le chevalet ;
- déposer les coudes dans le récipient prévu à cet effet.



Et après ?

Ils sont recyclés dans la production de plastique régénéré.





Verre creux (bouteilles et bocaux)



Et après ?

Nettoyé, broyé puis fondu, le verre se recycle à l'infini !

Moins de déchets ?

Privilégiez les bouteilles consignées à rapporter au magasin. Elles seront nettoyées avant d'être remplies à nouveau.

Séparez le verre transparent du verre coloré avant votre arrivée au recyclage.

➔ au recyclage
➔ dans les bulles à verre communales

👍 Sont acceptés

- verre transparent :
> dans les bulles blanches
- verre coloré (brun, vert, bleu...):
> dans les bulles vertes

🚫 Sont refusés

- vaisselle, Pyrex®, porcelaine, ampoules à incandescence :
> collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballés pour éviter toute coupure
- ampoules économiques, LED et tubes néons :
> recyclage, « Déchets électriques et électroniques »
- verre plat, miroirs et pare-brise :
> recyclage, « Verre plat »

★ Consignes de tri

- bien vider les bouteilles et bocaux ;
- enlever couvercles et bouchons et les jeter dans le sac bleu PMC.



Verre plat

Pour être recyclées, les fenêtres et les portes vitrées doivent être démontées. Déposez les vitres dans le verre plat et les châssis dans la filière adéquate en fonction de leur composition.

 **au recyparc**

 **Sont acceptés**

- vitres sans châssis
- doubles ou triples vitrages
- verres de serre
- verres d'aquarium
- pare-brise
- miroirs

 **Sont refusés**

- vitres de four ou de foyer :
> **recyparc, « Encombrants non combustibles »**
- ampoules à incandescence, Pyrex® :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballés pour éviter toute coupure**
- ampoules économiques, LED et tubes néons :
> **recyparc, « Déchets électriques et électroniques »**
- verre creux :
> **bulles à verre**

 **Consignes de tri**

- déposer les vitrages à plat sans châssis ;
- dimensions maximales : 1,5 m x 1 m.



Et après ?

Le verre plat est recyclé en nouveau verre plat, en laine de verre, en fibre de verre pour pare-chocs et matériel d'isolation acoustique.

Moins de déchets ?

Pensez à revendre, donner ou échanger vos vêtements encore en bon état.



Vêtements et linge de maison

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- vêtements en bon état
- chaussures en bon état
- sacs à main, de sport, cartables...
- linge de maison en bon état (couettes, couvre-lits, couvertures, draps, nappes et serviettes en tissu)

🚫 Sont refusés

- vêtements souillés et/ou déchirés, chaussures dépareillées :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- peluches, oreillers et coussins :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*

★ Consignes de tri

- attacher les chaussures par paire ;
- placer les textiles dans des sacs translucides.



Et après ?

Les vêtements de qualité sont réutilisés comme vêtements de seconde main. Le reste est recyclé en chiffons.

OPERATION DE VETEMENTS USAGES

eneur est destiné à recevoir pour une récupération sélective.
ants usages pour enfants, femmes et hommes
et linge de maison
s chaussures (appariées); sacoches et produits en cuir
pas de matériaux ni d'autres déchets ménagers



uritas s.a.
an Machelen
18 19



Merci pour votre tri !

Plus d'infos ?

www.idelux.be
[www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau](https://www.facebook.com/IDELUX%20Environnement&Eau)
[www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe%20IDELUX)
[www.instagram.com/Groupe IDELUX](https://www.instagram.com/Groupe%20IDELUX)

+32 63 23 19 87

 **IDELUX**
Pour vous